

SIGNALÉTIQUE BILINGUE FRANÇAIS – BRETON

Guide de préconisation pour la
conception d'une signalétique
bilingue accessible à tous

Table des matières

1. Signalétique accessible et bilingue : enjeux, inconvénients et solutions	4
1.1 Une signalétique accessible : principes généraux	4
1.2 Une signalétique bilingue : des adaptations nécessaires.....	6
1.3 Une signalétique bilingue et accessible : les préconisations et solutions	7
2. Signalétique Extérieure – Fiches pratiques	8
2.1 Enseigne principale	8
2.2 Vitrophanie / Plaque d’informations.....	9
2.3 Pré-enseigne / Totem	10
2.4 Plaque de rue.....	10
2.5 Plaque de parcs et jardins	11
3. Signalétique Intérieure – Fiches pratiques	12
3.1 Pré requis.....	12
3.2 Signalétique de répertoire d’entrée et d’étage.....	12
3.3 Signalétique directionnelle	14
3.4 Signalétique d’identification de local ou amphithéâtre	16
3.5 Signalétique d’information et affichage.....	17
4. Périmètre d’application	18
5. Synthèse	18
5.1 Exemple d’application.....	19
5.2 Contacts – informations et traductions.....	20

Introduction

La ville de Rennes s'est engagée en 2014 à mettre en œuvre une signalétique bilingue Français-Breton sur l'ensemble des bâtiments municipaux en signant la charte YA D'AR BREZHONEG niveau 2 portée par l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB). L'objectif visé par cette action est le développement de la présence du breton dans l'espace public.

L'Office Public de la Langue Bretonne à l'initiative de cette charte demande pour ce faire de présenter le français et le breton de manière rigoureusement identique sur les supports. L'emploi de la même police, de la même taille de caractères et idéalement la même couleur et même graisse pour présenter les deux langues est considéré comme nécessaire pour obtenir un bilinguisme fonctionnel, homogène et de qualité.

La ville de Rennes en tant que collectivité territoriale, est quant à elle dans l'obligation de proposer une signalisation accessible à tous telle que le définit la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances.

Ce document a pour but de définir des règles pour l'application de la charte YA D'AR BREZHONEG niveau 2 et le cas échéant des adaptations afin que la signalétique bilingue soit compatible avec l'accessibilité des contenus pour tous les usagers.

Le cadre réglementaire

La loi du 11 février 2005 fait de l'accessibilité un principe fondamental de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées. Elle ne concerne pas seulement le cadre bâti mais aussi le domaine clé de l'accès aux moyens d'information.

> La prise en compte de tous les types de handicap (article 41)

> La logique de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports (article 45).

Les obligations en termes de signalétique et systèmes d'information, hors signalisation routière, sont décrites dans le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'arrêté du 8 décembre 2014 fixe les dispositions prises en application des articles R 111-19-7 à R 11-19-11 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public.

1. Signalétique accessible et bilingue : enjeux, inconvénients et solutions

1.1 Une signalétique accessible : principes généraux

Lisibilité, visibilité, compréhension.

Ces trois mots sont les piliers d'une signalétique accessible, efficace et harmonieuse (arrêté du 20 avril 2017).

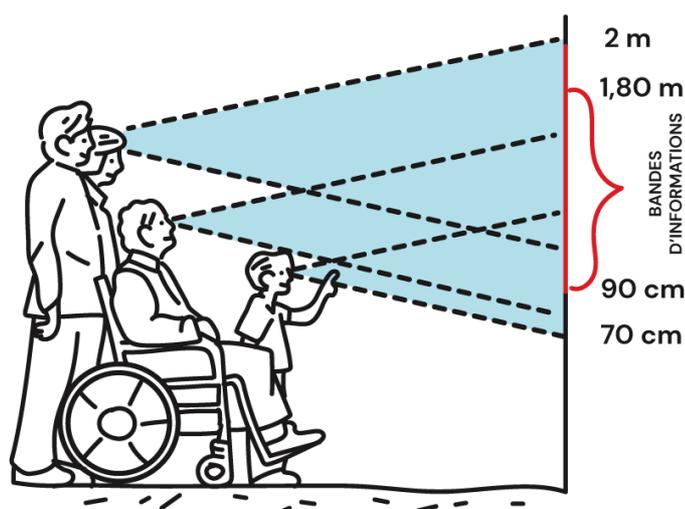
Un système signalétique cohérent favorise une bonne expérience pour l'utilisateur.

L'accessibilité doit ainsi être prise en compte tout au long du processus de conception afin de favoriser l'universalité.

1.1.1 Visibilité

Pour atteindre l'objectif de **visibilité**, les éléments suivants sont préconisés :

- Le regroupement des informations
- La lecture en position assise ou debout possible
- Si la hauteur < 2,20m, on doit pouvoir approcher à moins de 1m
- À partir de 160 cm de hauteur, la taille des caractères doit être agrandie et le contraste renforcé.
- La signalétique directionnelle se place à une hauteur minimale de 180 cm.
- La signalisation permettant l'identification d'ouverture sera quant à elle placée à +/- 160 cm de hauteur.
- Les informations nécessitant une lecture rapprochée (plans, cartels...), seront placées approximativement à une hauteur de 120 cm ou dans une zone variante entre 90 cm et 180 cm du sol.



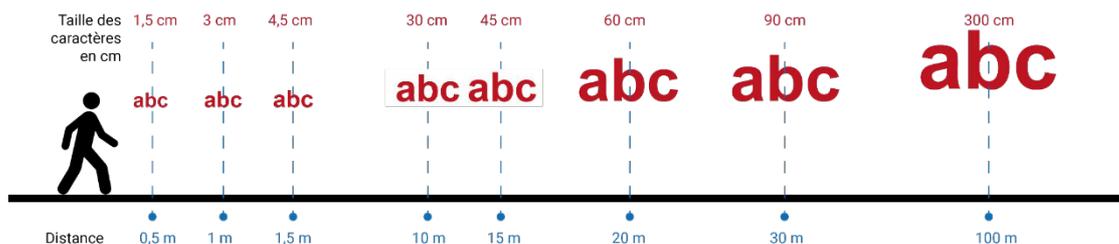
- Les panneaux et dispositifs doivent pouvoir être **approchés à moins d'1m par les personnes malvoyantes ou les personnes en fauteuil**.
Un dégagement doit être prévu à cet effet à 40 cm du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm de hauteur

1.1.2 Lisibilité

Pour atteindre l'objectif de **lisibilité**, les éléments à mettre en place sont :

- **Contraste** : min 70% entre le texte et le fond ainsi que le support et son environnement.
- **Taille des caractères** : la hauteur des caractères d'écriture est proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée et de la distance de lecture.
- **Hauteur minimale** : 4,5mm // 15mm pour des informations d'orientation.

Il est en général recommandé que la taille des caractères soit au minimum de 3% de la distance de lecture (3 cm pour 1 m). Voir schéma ci-dessous



@Atipy

- **Éviter l'utilisation des lettres capitales** pour l'ensemble d'un mot. L'information se lit 14% moins vite.
- L'arrêté du 20 avril 2017 précise que **la hauteur des caractères ne peut être inférieure à 100 mm pour le numéro ou la dénomination du bâtiment** rappelé en façade.
- Une mise en page qualitative du support signalétique est un élément indispensable à prendre en compte pour favoriser son attractivité et sa lecture. **Éviter les césures en fin de phrase. Préférer les paragraphes ferrés à gauche. Éviter la justification des textes à droite et à gauche et utiliser un interlignage confortable.**

1.1.3 Compréhension

Afin de permettre à toute personne et aux PMR de comprendre les panneaux de signalétique, il y a :

- **Obligation d'utiliser un pictogramme normalisé lorsqu'il existe**
- Selon l'arrêté du 20 avril 2017, **les idéogrammes ou pictogrammes doivent être doublés par une information écrite.**

- Privilégier une identité visuelle homogène sur un même site (positionnement, taille, police, couleur, forme, graphisme, ...).
- Lorsque la signalétique repose sur **un code couleur**, il doit être **homogène et continu dans tout l'établissement** et sur tous les supports de communication.

1.2 Une signalétique bilingue : des adaptations nécessaires

La mise en œuvre d'une signalétique bilingue nécessite un travail spécifique dans la composition des panneaux de signalisation.

La réalisation de cette maquette est soumise aux préconisations de l'OPLB sur le traitement de la langue régionale à savoir l'utilisation de la même typographie et la même taille de caractère pour les traductions en langue bretonne.

1.2.1 Doublement des textes

Il convient d'organiser la maquette graphique avec la spécificité liée au dédoublement des textes pour partie et à la présence d'éléments graphiques ou de numérotation qui n'ont pas à être traduits ou dupliqués.

L'organisation des textes et un interlignage adapté doivent aider à la lecture confortable d'un panneau bilingue.

Certains mots pourront avoir une traduction très proche voir identique à la langue nationale. Le bégaiement de texte sans distinction de typographie et taille de texte rend le panneau plus difficile à lire et à comprendre.

Le travail de maquette graphique se révèle donc essentiel dans certains cas pour conserver une bonne compréhension de la signalétique.

1.2.2 Format de panneaux plus grand

Le dédoublement de texte a aussi pour conséquence directe de proposer un panneau de signalisation avec un format plus grand qui devra conserver néanmoins les principes d'accessibilité énoncés dans le 1.1 soit une hauteur minimum et maximum pour la fixation du panneau.

Par ailleurs, ce doublement de texte doit rester compatible avec l'accessibilité des contenus qui ne doit pas transiger avec les fondamentaux (lisibilité et taille de caractère eu égard à la distance de lecture).

1.2.3 Panneaux bilingues et contraintes physique de l'équipement

Enfin, l'ensemble de ses adaptations devront être compatibles les contraintes physiques du bâtiment et de l'endroit où est envisagé la fixation de la signalétique.

La plupart du temps, une signalétique opérante ne pourra être positionnée qu'à un seul endroit de manière à être visible du plus grand nombre. Il conviendra donc d'adapter la maquette du panneau à la zone pressentie pour la fixation du panneau en prenant en compte en priorité l'espace disponible pour cette dernière.

Si dans de nombreux cas de figures, le traitement bilingue pourra être réalisé sans contrainte, il existe des situations et des cas particuliers qui nécessiteront des adaptations.

1.3 Une signalétique bilingue et accessible : les préconisations et solutions

1.3.1 Les panneaux avec de nombreuses occurrences : signalétique de répertoire

La principale situation nécessitant des adaptations concerne la signalétique de répertoire d'entrée et d'étage ainsi que les jalonnements de grands équipements. Ici, nous mettons le focus sur les panneaux les plus complets d'un bâtiment comprenant de nombreux locaux et services à signaler.

Ces équipements avec de nombreuses occurrences nécessitent un interlignage réduit et une adaptation de la taille des caractères.

1.3.2 Les différentes tailles de graisses pour une lecture rythmée ... et écologique

Nous préconisons de distinguer Français et Breton avec un choix de graisse différent pour la police de caractère quand nous sommes dans le cas d'une liste d'information dense avec un interlignage réduit.

Ce faisant, nous permettons une meilleure lisibilité pour les panneaux avec de nombreuses occurrences. Le changement de graisse permet de rythmer la lecture et offre une alternative idéale pour la constitution d'un panneau équilibré. Nous restons cependant dans les prérequis pour une signalétique bilingue avec une taille de caractère identique (largeur et hauteur de la lettre).

Considérant les différentes options d'impression disponibles, il est à noter que la distinction du Français et du Breton par l'utilisation d'une graisse différente permet d'envisager des solutions monochromes (impression 1 couleur).

Cette solution offre donc une alternative économique et écologique pour ne pas avoir à envisager le recours à une distinction de couleur (impression quadri) pour faciliter la lisibilité du panneau.

1.3.3 Nuance de couleur autorisée

Dans certains cas on pourra envisager l'usage de la nuance couleur (ou surface matériaux) pour distinguer le français du breton. Dans ce cas on veillera à ne pas créer de sensation de hiérarchie entre les deux langues en limitant les écarts de densité entre les deux teintes.

1.3.4 L'accessibilité devra primer sur la traduction

La dernière option, si les alternatives de mises en page ne permettent pas de respecter les points mentionnés ci-dessus, consistera à ne pas traduire le panneau en langue bretonne. Cet ultime cas de figure opérera quand la maquette ne pourra pas remplir les conditions fixées pour garantir l'accessibilité et la lisibilité du panneau et ce eu égard aux contraintes physiques du lieu où doit être fixée la signalétique.

La suite de ce document a pour objet de proposer des fiches mémo par famille de signalétique.

2. Signalétique Extérieure - Fiches pratiques

2.1 Enseigne principale

2.1.1 Définition

Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou équipement et relative à une activité qui s'y exerce.

UNE RÈGLE UNIQUE POUR LA TRADUCTION EN BRETON

- Traduction du nom de l'équipement à 100%
- Même typographie, même taille de caractère
- Nuance* de couleurs ou de matériaux autorisée

*similitude traduction FR/BZH > nuance de couleurs ou de matériaux à privilégier pour éviter l'impression de doublon

2.1.2 Cas particulier sans traduction en breton

- Le nom de l'équipement est une « marque » (ex : Les Champs Libres)
- Le nom de l'équipement est un logo qui ne prévoit pas une version en breton (ex : La Criée Marché central)
- Le nom de l'équipement est identique en Français et en Breton
- La devise républicaine et européenne
- Les acronymes et logos des locaux techniques (accès non publics)

2.1.3 Autres cas particuliers

- Bâtiment avec deux enseignes ou assimilées (soit plusieurs façades donnant sur la rue) > possibilité de distinguer français et breton avec une enseigne en français pour l'accès le plus proche de l'entrée principale. L'enseigne en breton sera positionné sur le deuxième axe (ex : Antipode, Salle Guy Ropartz)
- Une enseigne en « drapeau » fera l'objet d'une étude pour vérifier que le format réglementaire (Règlement local de publicité) est compatible avec une traduction et les contraintes de tailles de caractère nécessaire à l'accessibilité de la signalétique.

2.1.4 Maquette graphique (exemples)

NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN FRANÇAIS
NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN BRETON

Fig. 1 – la traduction BZH est bien distincte du FR > même traitement de texte

**NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN FRANÇAIS
NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN BRETON**

fig. 2 - La traduction BZH est similaire au FR > nuance couleur ou surface matériaux autorisée

NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN FRANÇAIS • NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN BRETON

Fig.3 - FR et traduction BZH sur la même ligne > séparation par un point médian

NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN FRANÇAIS • NOM DE L'ÉQUIPEMENT EN BRETON

Fig. 4 - composition du texte sur une même ligne > séparation par un point médian
nuance couleur ou surface matériaux autorisée

**Nom de l'équipement en Français
Nom de l'équipement en Breton**

Fig. 5 - Composition typographique minuscule (accessibilité renforcée)

Nom de l'équipement en Français • Nom de l'équipement en breton

2.1.5 Règles de mise en page

- Langue française toujours en premier (à gauche ou en haut)
- Si la traduction est sur la même ligne, la séparation entre les deux langues se fait par un point médian.
- La maquette graphique et l'organisation du texte (sur la même ligne ou sur deux lignes distinctes) est dicté par la configuration du bâtiment et la surface disponible pour positionner une enseigne.
- Composition du texte en majuscule ou minuscule

2.2 Vitrophanie / Plaque d'informations

2.2.1 Définition

Constitue une vitrophanie ou plaque d'information toute inscription, forme ou image apposée sur la surface vitrée d'un immeuble ou équipement et relative à une activité qui s'y exerce.

RÈGLE UNIQUE POUR LA TRADUCTION EN BRETON (fig.6)

- Traduction des intitulés à 100%
- Même typographie, même taille de caractère
- Nuance sur les couleurs autorisées
- Point médian pour séparer les informations traduites sur une même ligne

2.2.2 Cas particulier sans traduction en breton

- La devise républicaine et européenne n'est pas traduite

2.2.3 Maquette graphique (exemple)



Fig.6 – les informations traduites sur une même ligne sont séparées par un point médian

2.2.4 Règles de mise en page

- Langue française toujours en premier (à gauche ou en haut)
- Si la traduction est sur la même ligne, la séparation entre les deux langues se fait par un point médian.
- La maquette graphique et l'organisation du texte (sur la même ligne ou sur deux lignes distinctes) sont dictées par la configuration du bâtiment et la surface disponible pour positionner une enseigne.

2.3 Pré-enseigne / Totem

2.3.1 Définition

Constitue une pré-enseigne, un totem toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un équipement où s'exerce une activité déterminée.

RÈGLE UNIQUE POUR LA TRADUCTION EN BRETON

- Traduction des intitulés à 100%
- Même typographie, même taille de caractère
- Nuance sur les couleurs autorisées

2.4 Plaque de rue

2.4.1 Définition

Constitue une plaque de rue tout panneau de signalisation indiquant le nom d'une voie. Ce panneau de signalisation est réglementaire et identique pour toute la ville de Rennes.

RÈGLE UNIQUE POUR LA TRADUCTION EN BRETON

- Traduction des intitulés à 100%
- Même taille
- Même typographie

2.4.2 Règles de mise en page

- Plaque en français positionnée au-dessus de la plaque en version bretonne telle que : une plaque distincte pour chacune des langues.

2.5 Plaque de parcs et jardins

2.5.1 Définition

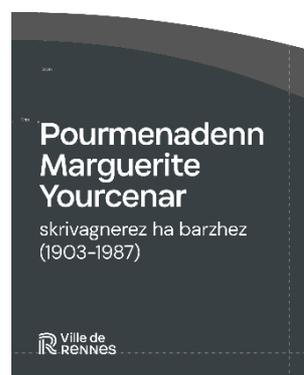
Constitue une plaque de parcs et jardins tout panneau de signalisation indiquant le nom d'un terrain enclos, paysagé et planté destiné à la promenade ou à l'agrément du public.

RÈGLE UNIQUE POUR LA TRADUCTION EN BRETON

- Traduction des intitulés à 100%
- Même taille
- Même typographie

2.5.2 Règles de mise en page

Le mobilier des parcs et jardins de la ville de Rennes pour indiquer un espace vert est charté (typographie Condate + DmSans depuis avril 2023). Il s'agit d'un panneau sur mât en drapeau. La langue française se positionne sur le recto et la langue bretonne sur le verso du panneau.



*Visuel des plaques parcs et jardins avec nouvelle identité typographique et logo – mise à jour 2023
(maquettes indesign disponibles à la direction de la communication)*

3. Signalétique Intérieure - Fiches pratiques

3.1 Pré requis

Les choix dictés par le bâtiment, la configuration des lieux et la quantité d'information à signaler et à traduire devront être homogènes sur un même site et pour chaque type de signalétique (positionnement, taille, police, graisse, couleur, forme, graphisme, ...).

3.2 Signalétique de répertoire d'entrée et d'étage

3.2.1 Définition

Une signalétique de répertoire correspond à un panneau d'information situé à l'entrée ou devant des sorties d'escalier ou d'ascenseur qui détaille les différents services et locaux présent dans un bâtiment.

RÈGLE PRINCIPALE POUR LA TRADUCTION EN BRETON (fig.7)

Le nombre d'occurrence à positionner sur le panneau permet un interlignage raisonnable et la maquette graphique est accessible.

- Traduction à 100%
- Même taille
- Même typographie
- Nuance sur les couleurs ou matériaux autorisé

RÈGLE SECONDAIRE (fig.8)

Le nombre d'occurrence à positionner sur le panneau ne permet pas un interlignage raisonnable et la maquette graphique n'est pas lisible.

- Traduction à 100%
- Même taille
- Même typographie
- Nuance sur la graisse de la typographie pour les occurrences en langue française

3.2.2 Cas particulier sans traduction en breton

Le nombre d'occurrence et l'espace disponible pour positionner la signalétique ne permet pas une traduction bilingue qui respecte les contraintes d'accessibilité et de lisibilité.

3.2.3 Maquette graphique (exemples)



Fig.7 – illustration de la règle principale

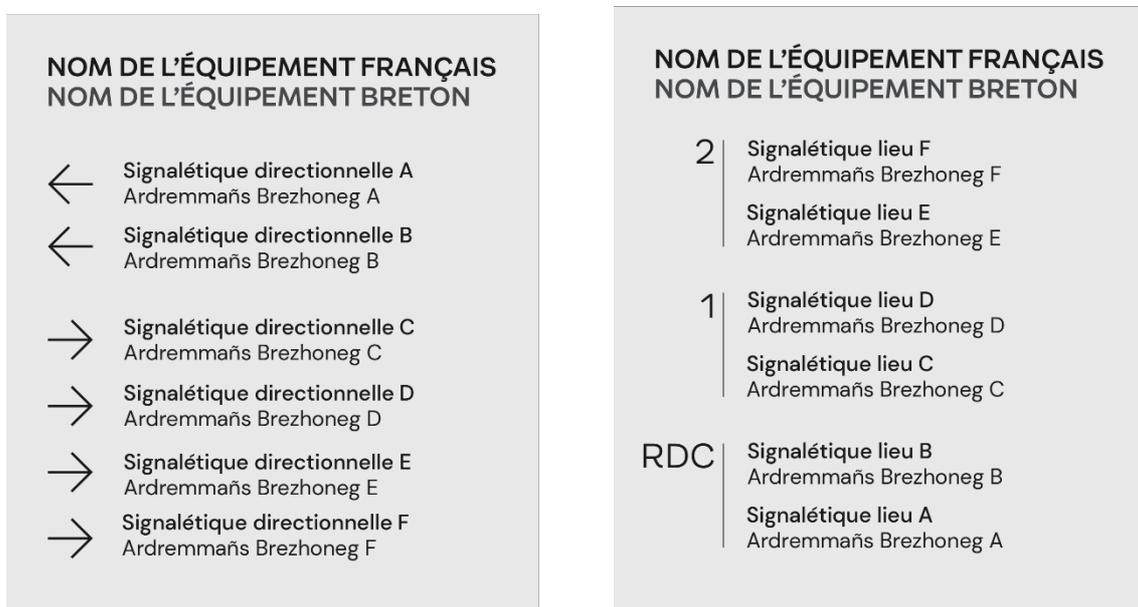


Fig.8 – illustration de la règle secondaire
(nuance de grasse sur la typographie pour une meilleure lisibilité)

3.2.4 Règles de mise en page

- Langue française toujours en premier (à gauche ou en haut)
- **On privilégie une organisation telle que Français sur une ligne et traduction Bretonne sur la ligne du dessous.**
- Si la traduction est sur la même ligne, la séparation entre les deux langues se fait par un point médian.
- La maquette graphique et l'organisation du texte (sur la même ligne ou sur deux lignes distinctes) sont dictées par la configuration du bâtiment et la surface disponible pour positionner la signalétique.

3.3 Signalétique directionnelle

3.3.1 Définition

Une signalétique directionnelle ou de jalonnement correspond à une information combinée avec un fléchage (horizontal, vertical ou oblique) destiné à orienter l'utilisateur.

RÈGLE PRINCIPALE POUR LA TRADUCTION EN BRETON (fig. 9)

Le nombre d'occurrence à positionner sur le panneau permet un interlignage raisonnable et la maquette graphique est accessible.

- Traduction à 100%
- Même taille
- Même typographie
- Nuance sur les couleurs* ou matériaux autorisé

RÈGLE SECONDAIRE (fig. 10)

Le nombre d'occurrence à positionner sur le panneau ne permet pas un interlignage raisonnable et la maquette graphique est peu lisible.

- Traduction à 100%
- Même taille
- Même typographie
- Nuance sur la graisse **pour les occurrences en langue française**

3.3.2 Cas particulier

La liste des occurrences ainsi que la zone physique destinée à recevoir la signalétique ne rend pas compatible l'utilisation de la règle principale ou secondaire, les informations sont mentionnées en français uniquement.

3.3.3 Maquette graphique (exemples)

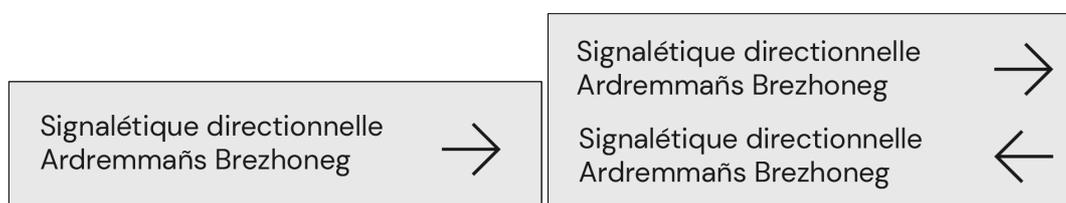
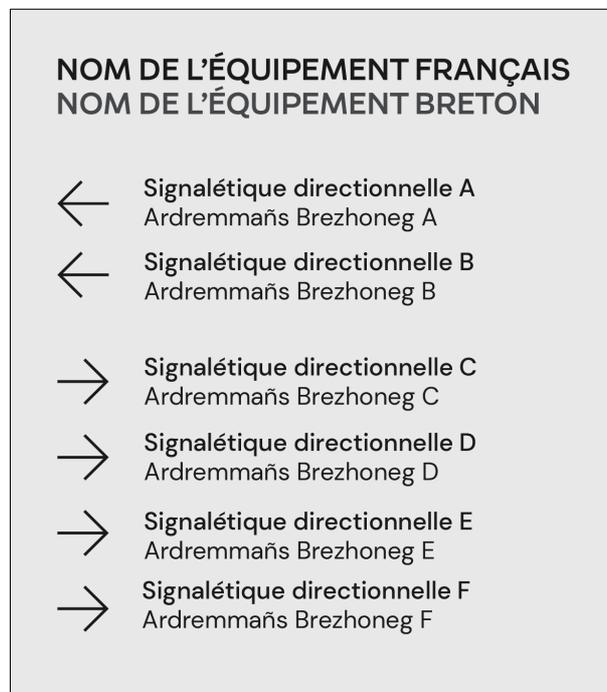




Fig. 9 - règle principale

Fig. 10 - Quantité d'informations importante = règle secondaire appliquée
(nuance de graisse sur la typographie pour une meilleure lisibilité)

3.3.4 Règles de mise en page

- Langue française toujours en premier (à gauche ou en haut)
- **On privilégie une organisation telle que Français sur une ligne et traduction Bretonne sur la ligne du dessous.**
- Si la traduction est sur la même ligne, la séparation entre les deux langues se fait par un point médian.
- La maquette graphique et l'organisation du texte (sur la même ligne ou sur deux lignes distinctes) sont dictées par la configuration du bâtiment et la surface disponible pour positionner la signalétique.

3.4 Signalétique d'identification de local ou amphithéâtre

3.4.1 Définition

Une signalétique d'identification de local correspond à un panneau d'information en proximité d'un accès direct à une pièce, salle, amphithéâtre, espace intérieur, espace extérieur ou comptoir. Elle se caractérise par le fait qu'elle n'indique qu'une seule information.

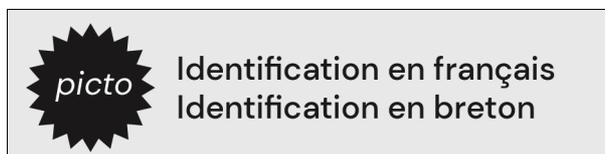
RÈGLE UNIQUE POUR LA TRADUCTION DU BRETON

- Pictogramme ou idéogramme requis
- Traduction à 100%
- Même taille, même typographie
- Nuance sur les couleurs autorisés

3.4.2 Cas particulier sans traduction en breton

- Identification de local par un chiffre ou un code
- Identification de local uniquement par un pictogramme / idéogramme (ex : toilettes).
- Identification de local technique avec un panneau réglementaire FR
- Identification de local avec message sécurité normalisé (ex : Danger Électrique)

3.4.3 Maquette graphique (exemples)



3.4.4 Règles de mise en page

- Langue française toujours en premier (à gauche ou en haut)
- On privilégie une organisation telle que Français sur une ligne et traduction Bretonne sur la ligne du dessous.

- Si la traduction est sur la même ligne, la séparation entre les deux langues se fait par un point médian.
- La maquette graphique et l'organisation du texte (sur la même ligne ou sur deux lignes distinctes) sont dictées par la configuration du bâtiment et la surface disponible pour positionner la signalétique.

3.5 Signalétique d'information et affichage

3.5.1 Définition

Une signalétique d'information ou d'affichage concerne tous les panneaux qui ne rentrent pas dans les catégories mentionnées précédemment.

RÈGLE PRINCIPALE POUR LA TRADUCTION EN BRETON

La quantité d'information à positionner sur le panneau permet un interlignage raisonnable et la maquette graphique est accessible.

- Traduction à 100%
- Même taille
- Même typographie
- Nuance sur les couleurs ou matériaux autorisé

RÈGLE SECONDAIRE

La quantité d'information à positionner sur le panneau ne permet pas un interlignage raisonnable et la maquette graphique est peu lisible.

- Traduction à 100%
- Même taille
- Même typographie
- Nuance sur la grasse pour les occurrences en langue française

3.5.2 Règles de mise en page

- Langue française toujours en premier (à gauche ou en haut)
- On privilégie une organisation telle que Français sur une ligne et traduction Bretonne sur la ligne du dessous.
- Si la traduction est sur la même ligne, la séparation entre les deux langues se fait par un point médian.
- La maquette graphique et l'organisation du texte (sur la même ligne ou sur deux lignes distinctes) sont dictées par la configuration du bâtiment et la surface disponible pour positionner la signalétique.

3.5.3 Cas particulier sans traduction en breton

- Consigne de sécurité (ex : consigne évacuation incendie)
- Règlement de site (ex : parc)

- Mode d'emploi usagers (ex : réservation bibliothèque)
- Règles d'hygiène (ex : piscine)
- Affichage ponctuel et éphémère (ex : accueil groupe / programmation)

4. Périmètre d'application

L'ensemble des préconisations de ce vadémécum s'applique à la liste des équipements et signalétiques listés ci-dessous :

- Les nouveaux équipements de la Ville de Rennes
- Les plaques de rues
- Les plaques des parc et jardins
- La signalétique extérieure des équipements Ville de Rennes déjà existant (en cas de renouvellement)
- Des exceptions métropolitaines : Les Champs Libres et le Couvent des Jacobins.

5. Synthèse

Type de signalétique	Règle principale	Règle secondaire	Pas de traduction en breton
SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE			
Enseigne principale	Oui		Oui
Vitrophanie – plaque d'informations	Oui		
Pré-enseigne / Totem	Oui		
Plaque de rue	Oui		
Plaque de parcs et jardins	Oui		
SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE			
Signalétique de répertoire d'entrée ou d'étage	Oui	Oui	Oui
Signalétique directionnelle	Oui	Oui	Oui
Signalétique d'identification de local	Oui		Oui
Signalétique d'information et d'affichage	Oui	Oui	Oui

5.1 Exemple d'application

Ci-dessous un exemple de signalétique intérieure développée avec la charte graphique Ville de Rennes

hall

→ **salles de musiques**
saliou sonerezh

salles de théâtre
saliou c'hoariva

studios de danse
saliou dañs

salles de percussion
saliou tosererzh

conservatoire
skol sonerezh

accès parterre
d'al leur-draoñ

← accès gradins
d'anp dereziou

accueil
degemer 

toilettes
priveziou 

administration
mererezh

patio

le pont supérieur
ar pont uhelañ

→ **studios**
studioiou

salle Elisabeth Jacquet de la Guerre
sal Elisabeth Jacquet de la Guerre

salles de cours
saliou-kelenn

accès parterre
d'al leur-draoñ

← vestiaires professeurs
gwiskvaou kelennerien

local poubelles
sal-lastez

foyer des étudiants
oaled ar studierien 

toilettes
priveziou 

5.2 Contacts – informations et traductions

5.2.1 Direction de la Culture Rennes, Ville et Métropole

Delphine Galloy

Directrice-adjointe de la Culture – Patrimoine, Archives, musées – Rennes Ville et Métropole

d.galloy@rennesmetropole.fr

5.2.2 Direction de la communication Rennes, Ville et Métropole

Élisabeth Çatçoury

Responsable du service des prestations graphiques

e.catcoury@rennesmetropole.fr

5.2.3 Office de la langue bretonne

IMPORTANT : pour toute signalétique, c'est L'OLB qui opère la traduction des textes français vers le breton.

Elora Rivière

Chargée de développement en Ille-et-Vilaine

elora.riviere@opab.bzh

Herve Gwegen

Chef du service patrimoine linguistique et signalisation

herve.gwegen@opab.bzh

Fulup Travers

Directeur du pôle Langue

fulup.travers@opab.bzh